

**LÉGISLATURE 2020 - 2025**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
20 OCTOBRE 2022**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	Mme	A. EPINEY, Présidente
		M.	S. VENTRE, Vice-Président
		Mmes	C. BAILLIF, B. DESPLAND, J. PARACCHINI et A.-M. PUGIN
		MM.	S. AGUET, C. BRUNNER, F. CAL SUAREZ, F. MERLON, P. MEYLAN et R. PARTY
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
<u>EXCUSÉS-ÉE</u>	:	Mme	M. PASCHE
		MM.	B. SCHOPFER, Secrétaire et C. HUBER

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 20h00 et demande au Vice-Président d'assurer le comptage des votes en l'absence du Secrétaire.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 9 oui et 2 abstentions.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune communication particulière si ce n'est de bien relever que la séance du 13 décembre prochain est avancée à 19h00 et suivie de la traditionnelle fondue au carnotzet.

**3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

**a) Remerciements**

**M. Bouvier** remercie **Mme la Présidente** d'avoir accepté de déplacer la séance à ce soir et d'avoir efficacement fait le nécessaire.

#### 4. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

**a) Crédit d'engagement complémentaire de CHF 111'394.60 pour couvrir les travaux relatifs à la construction d'un kiosque, sis chemin de la Ruelle 9, parcelle n° 2534**

**Mme la Présidente** donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Il est pris acte de cette décision.

**b) Crédit de CHF 1'040'000.-- destiné à l'acquisition de la parcelle n° 2913 de la commune d'Avully et sa dépendance, soit la parcelle n° 3550 de la commune de Chancy, sise chemin des Plattières 5**

**Mme la Présidente** donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

**M. Beuchat** attire l'attention des membres du Conseil municipal qu'après cette acquisition, il sera impossible d'investir pour d'autres bâtiments jusqu'en 2025. En effet, le plan financier quadriennal présente une rénovation à hauteur de CHF 3 millions pour les 82 et 84 route de Bellegarde (Café du Virage et « annexes ») ainsi que de CHF 1.5 million pour le 57 route de Bellegarde (bâtiment à côté du Café de la Place).

**M. Bouvier** explique que la situation sera vraisemblablement péjorée par la péréquation financière donc qu'il y aura « peu de mou » pour l'établissement des budgets annuels jusqu'en 2025. Ceci étant, il ne s'agit que de chiffres sur du papier, tellement de choses pouvant influencer un budget. Il est aussi possible de décider de ne pas acheter au risque de le regretter, sans pouvoir plus rien y changer. La Fiduciaire confirme cependant que les investissements d'aujourd'hui doivent impérativement être autofinancés et donc avoir un retour financier dans le futur.

**M. Meylan** s'inquiète des travaux à envisager.

**M. Beuchat** indique que l'accès au premier étage se fait actuellement par le biais d'un terrain remblayé. Il faudra dans un premier temps déterminer si l'appui du remblai n'abîme pas trop le mur. Le cas échéant, il sera indispensable de libérer et assainir le mur puis de construire une passerelle. En revanche, aucune réfection de la toiture n'est nécessaire à court terme.

**M. Beuchat** donne l'exemple du Presbytère, acheté il y a 10 ans déjà, et dont le projet de destination et de rénovation a été longuement muri pour donner entière satisfaction aujourd'hui.

**M. Meylan** demande si en l'état une location est possible.

**M. Beuchat** confirme qu'avant toute mise à disposition, une étude doit préalablement être diligentée concernant l'état du mur précité. En outre, à l'heure actuelle, il ne pourra être loué que comme entrepôt, il n'y a en effet ni sanitaires, ni fenêtres. Ces locations devraient couvrir les intérêts dès 2024.

**M. Bouvier** assure rester proche des partenaires potentiels. En effet, les communes d'Avusy et d'Avully ayant renoncé à participer à l'acquisition du bâtiment car il n'existe pour l'instant pas de projet concret, il serait possible qu'elles révisent leur position respective si une idée tangible voyait le jour. Il ajoute que s'il ne s'agit pas d'un mauvais placement, il ne faut évidemment pas s'attendre à un rendement de 8%.

**M. Beuchat** cite les différentes démarches et études pour la construction de la véranda de la salle communale, ou pour l'extension scolaire, primitivement déboutées puis acceptées tout simplement parce que les temps changent et évoluent.

**M. Merlon** comprend parfaitement l'intérêt de préserver ce bien patrimonial, mais peine toutefois à visualiser ce qu'il pourrait devenir dans le futur.

En tant que patrimoine de la Champagne, peut-être y a-t-il un fond à solliciter ?

**Mme Pugin** s'interroge sur la possibilité qu'il soit squatté et dégradé.

**M. Beuchat** ne pense pas que cela devienne le cas, vu qu'il n'y a ni chauffage, ni eau courante et que cela n'a pas été le cas jusqu'à présent.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 9 oui et 3 abstentions.

Il est pris acte de cette décision.

## 5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

### a) Commission du territoire et des constructions

Aucune communication.

### b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

**M. Ventre** fait brièvement part des différents points évoqués lors de la séance du 25 octobre dernier :

- câble aérien à Passeiry, M. Gunter doit être relancé pour que cela soit fait cette année;
- bus rapide Chancy - Bernex Vailly et bus réservé aux élèves pour qu'ils puissent rentrer à midi;
- radar mobile sur la portion de la route de Chancy limitée à 60 km/h, à la hauteur du croisement avec Passeiry./ Athenaz.

**M. Beuchat** confirme par ailleurs que :

- les pannes des radars pédagogiques semblent provenir des prises SIG qui ne sont pas étanches lors de pluies diluviennes;
- une interdiction de dépassement ainsi qu'une limitation à 50 km/h ont été définies sur la route du Moulin-Roget, l'arrêt de bus ne pouvant être déplacé.

**M. Beuchat** relate son entretien avec le Responsable de secteur de l'Office cantonal des transports. Suite à l'introduction de la nouvelle loi, il sera possible d'abaisser la vitesse de la route de Bellegarde à 30 km/h, sans pour autant subir les contraintes d'aménagement spécifique liées à une zone 30 comme auparavant. Cette nouvelle limitation contribuera également à amoindrir les nuisances sonores du trafic ainsi que la pollution. Si les membres du Conseil municipal se montrent favorables à cette mesure, un ingénieur sera mandaté à cet égard.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**M. Beuchat** revient brièvement sur le cheminement piétonnier entre la sortie du village et la Laire. Il confirme que l'État planche sur un projet devisé à CHF 600'000.-- et étudie également l'itinéraire pour les cycles estimé entre CHF 2.5 et 2.7 millions, entièrement à la charge du Canton.

Dans l'intervalle de ces réalisations planifiées à l'horizon 2027, **M. Beuchat** suggère de déplacer l'entrée du village à la hauteur du pont de la Laire, limitant de fait et depuis ce point, la vitesse à 50 km/h, au lieu des 80 km/h puis 60 km/h.

**c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs**

**Mme Epiney** rapporte que la dernière séance a été assez prolifique, évoquant notamment une éventuelle extension des subventions TPG pour 2024, la Fête des sorcières et sorciers liée au brunch du 30 octobre, l'événement « 1 million d'étoiles » qui aura lieu le 3 décembre prochain et sera couplé au Téléthon des pompiers, le calendrier de l'avent numérique proposé aux associations par Mme Pasche ainsi que la conférence sur les moulins organisée le 26 janvier 2023.

**d) Commission des finances**

Aucune communication.

**e) Commission des relations publiques et de la communication**

Aucune communication.

**f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable**

**M. Beuchat** rappelle que lors du re-audit « Cité de l'énergie » qui aura lieu entre 2023 et 2024, la Commune vise le label Gold.

**g) Commission ad hoc pour l'utilisation de la salle communale et des alentours**

**M. Meylan** estime que la commission a maintenant une bonne image de la fréquence des locations ainsi que des manifestations et propose d'interpeller CITEC pour une offre concernant la possibilité d'extension du parking de la Ruette.

***P'tit Café***

**M. Beuchat** communique que le P'tit Café ayant fermé consécutivement à un arrêt maladie, un projet de courrier pour demander quelle suite lui serait donnée a été rédigé. Dans l'intervalle, la Mairie a reçu un recommandé d'Evelyne Roman, indiquant qu'elle ne souhaite plus exploiter le P'tit Café. Malgré son immense envie et ses fortes ambitions, la réalité et les difficultés du métier l'ont rattrapée.

Des contacts sont en cours avec l'Exécutif, maintenant son désir d'avoir un café/tea-room et pas un troisième restaurant.

***Déchetteries***

**M. Ventre** remarque que le triopan installé à la déchetterie de la route de Bellegarde ne l'est pas sur tous les écopoints.

**M. Beuchat** note que si un panneau devient permanent, les utilisateurs ne le voient plus et ne se donnent plus la peine de le lire alors que s'il est régulièrement déplacé, il redevient visible.

Le triopan sera donc régulièrement déplacé pour autant que son emplacement ne représente pas une gêne pour l'entreprise qui relève les déchets.

***Sortie de secours de la salle communale (côté place de jeux)***

**M. Ventre** relaye qu'il lui a été signalé que les barreaux sont très espacés et n'offrent pas une sécurité suffisante si des enfants grimpent ces escaliers.

Il lui est répondu que la salle existe depuis 1945 et qu'aucun accident n'a jamais été signalé à cet endroit. La barrière est d'origine et une mise aux normes n'est obligatoire qu'en cas de changement.



### ***Maison des Associations***

**M. Ventre** rapporte que des parents s'inquiètent de la sécurité de la barrière de l'escalier menant aux salles du 2<sup>e</sup> étage, possiblement utilisées par le GIAP.

**M. Meylan** rappelle que le GIAP a déjà des locaux dans une maison voisine et que ses demandes ayant augmenté (2 salles 4 jours/semaine), leur venue dans la Maison des Associations n'est pas encore entérinée. En effet, il n'est pas souhaitable que cela devienne un deuxième lieu parascolaire, paralysant ainsi les autres utilisateurs potentiels.

Quant à la barrière, **M. Meylan** précise que la solution préconisée par le GIAP, à savoir mettre un meuble à chaussures devant la barrière, ne présente absolument pas une sécurité supplémentaire bien au contraire. Il suggère par ailleurs à **M. Ventre** d'aller constater la situation par lui-même.

**Mme Baillif** intervient, ressentant une certaine tension dans ce débat, et précise pour sa part qu'il n'est pas envisageable de remettre en question la sécurité des enfants.

### ***Mobility***

**Mme Baillif** relève qu'une borne mobility a été installée sur les places du hangar, le long de la route de Bellegarde, sans que les riverains en soient informés.

**M. Beuchat** signale que ce dossier de mise à disposition d'une voiture thermique a été initié par Mme Dubelly Hatinguais et laissé en plan à son départ. Il semblait plus judicieux de condamner une place jaune qu'une place bleue et que cette dernière devra être peinte en rouge (à voir avec les employés communaux).

**M. Beuchat** ajoute que si la location de ce véhicule remporte un franc succès, il est envisagé de réserver une place adéquate dans le parking de la Ruette.

### ***Parc du Menhir***

**M. Ventre** déplore que la signalétique concernant les âges pour l'accès aux jeux (voir procès-verbal de la séance précédente) ne soit toujours pas en place.

**M. Beuchat** relancera M. Gunter à ce sujet.

### ***WC publics***

**M. Ventre** demande à quelle fréquence les WC publics du P'tit Café sont nettoyés.

**M. Bouvier** lui indique que selon contrat avec l'entreprise de nettoyage, ils sont récurés trois fois par semaine ( lundi, mercredi et vendredi).

### ***Eclairage nocturne***

**M. Ventre** s'interroge sur la possibilité de ne pas éteindre les lampadaires des passages piétons lors de l'événement la « Nuit est belle ».

Il lui est expliqué que l'éclairage public dépend des SIG, qui en l'occurrence, procède à l'extinction de tous les candélabres à cette occasion. En revanche, le Canton met à disposition des communes qui le souhaitent, une signalisation lumineuse temporaire. Cette année et par ce biais, Chancy a demandé la sécurisation de 7 passages piétons sur ses voiries principales (Bellegarde et Valleiry).

### ***Groupement intercommunal du centre sportif de laconnex***

**M. Merlon** fait part des avancements du chantier et mentionne que le budget est scrupuleusement respecté. Le petit terrain devrait être terminé ces jours et le grand d'ici la fin de l'année.

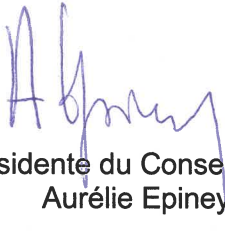
### **Crèche à Chancy**

**Mme Paracchini** évoque les horaires des Crocolions, pas assez étendus pour couvrir les heures de travail des parents et demande s'il est envisageable de créer une crèche dans le cadre de la construction de l'IEPA.

En effet, sachant que les locaux des Crocolions ne peuvent remplir les conditions pointues relatives à l'accueil en crèche, peut-être qu'un projet neuf permettrait cette réalisation, par ailleurs intergénérationnelle.

**M. Bouvier** rappelle que la Commune bénéficie, depuis le 1<sup>er</sup> février 2022, de 5 places de crèches à Aire-la-Ville et qu'un projet de crèche pourrait voir le jour à Avusy, suite à l'abandon du développement initialement prévu à Avully.

**Mme la Présidente** lève la séance à 21h05.



La Présidente du Conseil municipal  
Aurélie Epiney



En l'absence du Secrétaire du Conseil municipal  
Stefano Ventre



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz